

Le DPS

Dispositifs Prévisionnels de Secours à personnes

1 C'EST QUOI ?

- Acte de sécurité civile
- Répond à la modernisation de la Sécurité Civile - loi du 13 août 2004
- Ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours à personnes pré-positionnées
- Assuré par les associations de secours agréées

2 QUI préconise ?

Mis en place à la demande de :

- l'autorité de police du territoire concerné (Mairie ou Préfet)
- l'organisateur d'une manifestation sportive et sous la responsabilité de ce dernier

4 Comment choisir le dispositif

à l'aide d'une grille de dimensionnement incluant les éléments suivants

- Effectif prévisible déclaré du public (P1)

→ Fournie par l'organisateur de la manifestation, sous sa propre responsabilité

Prendre en compte l'effectif maximal du public simultanément présent et non pas un effectif cumulé dans le temps

- Effectif pondéré du public (P)

En fonction de l'effectif prévisible déclaré du public, il existe un coefficient modérateur qui permet d'atténuer le potentiel de moyens humains dès lors où il est prévu d'accueillir sur le lieu du rassemblement un public supérieur à 100 000 personnes.

- Comportement prévisible du public (P2)

Niveau de risque	Activité du rassemblement	Indicateur P2
Faible	- Public assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif...	0,25
Modéré	- Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole...	0,30
Moyen	- Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'événement...	0,35
Elevé	- Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, fêta, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'événement ... - Événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : hébergement sur site ou à proximité.	0,40

Les 4 dispositifs possibles

Point d'Alerte et de Premiers Secours (PAPS)

Dispositif prévisionnel de secours de petite envergure (DPS-PE)

Dispositif prévisionnel de secours de moyenne envergure (DPS-ME)

Dispositif prévisionnel de secours de grande envergure (DPS-GE)

- Caractéristiques de l'environnement (E1)

Niveau de risque	Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site	Indicateur E1
Faible	- Structures permanentes : Bâtiment, salle « en dur »,... - Voies publiques, rues,... avec accès dégagés - Conditions d'accès aisés	0,25
Modéré	- Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux,... - Espaces naturels : surface ≤ 2 hectares - Brancardage : 150 m < longueur ≤ 300 m - Terrain en pente sur plus de 100 mètres	0,30
Moyen	- Espaces naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha - Brancardage : 300 m < longueur ≤ 600 m - Terrain en pente sur plus de 150 mètres - Autres conditions d'accès difficiles	0,35
Elevé	- Espaces naturels : surface > 5 hectares - Brancardage : longueur > 600 mètres - Terrain en pente sur plus de 300 mètres - Autres conditions d'accès difficiles : Talus, escaliers, voies d'accès non carrossables,... - Progression des secours rendue difficile par la présence du public	0,40

- Délai d'intervention des secours publics

Niveau de risque	Délai d'intervention des secours publics	Indicateur E2
Faible	≤ 10 minutes	0,25
Modéré	> 10 minutes et ≤ 20 minutes	0,30
Moyen	> 20 minutes et ≤ 30 minutes	0,35
Elevé	> 30 minutes	0,40

Le calcul du dispositif

Ratio d'Intervenants Secouristes	Type de DPS
$RIS \leq 0,25$	A la diligence de l'autorité de police compétence
$0,25 < RIS \leq 1,125$	Point d'alerte et de premiers secours
$1,125 < RIS \leq 12$	DPS de petite envergure
$12 < RIS \leq 36$	DPS de moyenne envergure
$36 < RIS$	DPS de grande envergure

Indice total de risque: $i = P2 + E1 + E2$

Si $P1 \leq 100\ 000$ personnes, alors $P = P1$

Ratio d'intervenants secouristes :

$$RIS = i \times (P : 1000)$$